



Arras, le 18 décembre 2018

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté

Signature de la convention d'engagement entre l'Etat et le département du Pas-de-Calais

La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté annoncée le 13 septembre 2018 par le Président de la République entend s'attaquer tout particulièrement à la reproduction de la pauvreté dès les premières années de la vie, garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants, assurer à tous les jeunes un parcours de formation leur permettant d'acquérir des compétences et de prendre leur indépendance, rendre les droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité et investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

Ce mardi 18 décembre, Fabien SUDRY, Préfet du Pas-de-Calais, et Jean-Claude LEROY, Président du conseil départemental du Pas-de-Calais, ont signé une convention d'engagement afin de décliner sur l'ensemble des territoires du Pas-de-Calais la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Cette convention, à l'échelle départementale comme le souhaitait Jean-Claude LEROY, constitue le premier volet opérationnel portant sur les compétences sociales dévolues au Conseil départemental d'un projet global qui inclura dès début 2019 l'ensemble des partenaires du département concernés par la prévention et la lutte contre la pauvreté.

Les engagements réciproques se traduiront par la mise en œuvre d'actions permettant de renforcer les coopérations entre les acteurs et d'instaurer une meilleure articulation entre leurs interventions. Par ailleurs, en application de cette convention, l'Etat et le Département financeront des actions complémentaires ou renforceront des actions existantes.

Les actions porteront notamment sur :

- La prévention des sorties sans solution des jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Communiqué de presse

- La revalorisation du travail social au service de toutes les familles : garantir à tous un premier accueil social inconditionnel, développer les démarches de référent de parcours.
- Le renforcement de l'accompagnement des allocataires de minima sociaux pour redonner à chacun une perspective d'emploi.

Les orientations définies dans le protocole particulier au territoire de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier, signé le 9 novembre 2018 entre l'Etat, la Région, le département du Nord et celui du Pas-de-Calais, sont parties intégrantes de la présente convention à destination de tous les territoires du Pas-de-Calais.

Les actions départementales ou territoriales ainsi que les éléments portant sur les engagements financiers de l'Etat et du Département seront précisés par avenant avant le 31 mars 2019 à l'issue d'un dialogue qui sera rapidement engagé avec les collectivités territoriales volontaires.

